

**Intitulé du poste : Ouvrier spécialisé**

**Lieu d'exercice :** LFD site Kessel (Primaire, Collège, Lycée)

**Position hiérarchique :** placé sous l'autorité du Gestionnaire, du Directeur administrateur et financier (DAF) et du Chef d'établissement.

---

**Missions principales :**

L'ouvrier spécialisé est chargé de l'entretien et de la maintenance des bâtiments, des espaces verts et des équipements techniques de l'établissement. Il veille à la sécurité des locaux et participe au bon fonctionnement des infrastructures. Son action garantit la sécurité et le confort des usagers (élèves, personnels, visiteurs).

**1. Entretien des espaces :**

- **Entretien des espaces extérieurs :**

- Veiller à la propreté des abords de l'établissement (chemins, parkings, cours).
- Assurer l'entretien des équipements extérieurs (mobilier urbain, clôtures).

**2. Maintenance et petites réparations :**

- **Maintenance des équipements :**

- Effectuer des interventions de première maintenance sur les équipements (changement d'ampoules, petites réparations électriques, sanitaires, menuiserie).
- Veiller au bon fonctionnement des installations techniques (climatisation, ventilation, éclairage).

- **Petits travaux de rénovation :**

- Participer à des travaux de réparation ou d'amélioration des locaux (peinture, petite maçonnerie, réparation des sols).
- Signaler les dysfonctionnements ou les dégradations nécessitant l'intervention de professionnels ou d'entreprises extérieures.

**3. Sécurité et prévention des risques :**

- **Sécurité des locaux :**

- Veiller à la fermeture des locaux en fin de journée (vérification des portes, des fenêtres, des issues de secours).
- Assurer une veille sur le bon état des équipements de sécurité (extincteurs, alarmes, issues de secours).

- **Prévention des risques :**

- Respecter et faire respecter les consignes de sécurité et d'hygiène dans les locaux.
- Participer aux exercices d'évacuation et aux formations en sécurité.

**4. Participation à la gestion matérielle :**

- **Gestion des stocks de matériel et de produits d'entretien :**

- Aider à la gestion des stocks de produits d'entretien, de fournitures et de matériels.
- Signaler les besoins en réapprovisionnement au Gestionnaire ou au DAF.

- **Utilisation rationnelle des ressources :**

- Contribuer à une gestion économe des ressources (eau, électricité, produits d'entretien) dans le cadre des objectifs de développement durable de l'établissement.

---

## Compétences requises :

### Compétences techniques :

- **Connaissances des techniques d'entretien :**
  - Maîtrise des techniques d'entretien des espaces verts.
  - Connaissances de base en maintenance des bâtiments (électricité, plomberie, menuiserie).
- **Utilisation des outils et équipements :**
  - Connaissance et maîtrise des matériels et produits d'entretien.
  - Aptitude à utiliser des outils de jardinage et de petit bricolage (tournevis, perceuse etc.).

### Compétences organisationnelles :

- **Gestion du temps :**
  - Capacité à organiser et à planifier son travail de manière autonome ou en équipe.
  - Aptitude à prioriser les interventions en fonction des besoins et des urgences.

### Compétences relationnelles :

- **Travail en équipe :**
  - Capacité à travailler en collaboration avec les autres ouvriers, le personnel enseignant et administratif.
- **Sens du service :**
  - Sens de l'accueil et de l'écoute envers les usagers de l'établissement (élèves, enseignants, autres personnels).
- **Discrétion et respect des lieux :**
  - Capacité à respecter la confidentialité et les règles de savoir-vivre dans un environnement scolaire.

---

### Conditions de travail :

- **Régime horaire :**

Horaires réguliers, souvent calés sur les horaires de fonctionnement de l'établissement (en fonction du rythme scolaire).

Des interventions peuvent être demandées en dehors des heures normales en cas de besoin urgent (panne, incident).
- **Contraintes physiques :**
  - Le poste peut impliquer des tâches physiques (port de charges, travaux en hauteur, utilisation de produits chimiques).
  - Nécessité de respecter les consignes de sécurité et de porter les équipements de protection individuelle (EPI) en fonction des tâches effectuées.